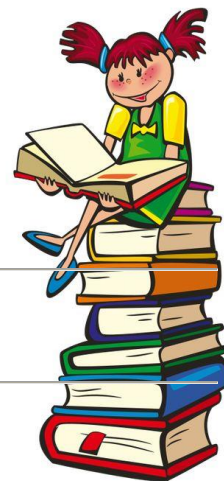


2021-2022

LE SCRIBE®



Le bulletin de liaison de l'École d'éducation internationale

Scribe spécial rentrée scolaire 2021-2022

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

C'est avec beaucoup de fébrilité que nous accueillerons nos élèves de 1^{re} secondaire le mercredi 1^{er} septembre prochain. Nous souhaitons évidemment une rentrée dans la normalité, mais soyez assurés que nous mettrons en place toutes les mesures d'hygiène recommandées pour veiller à la santé de tous. Tout le personnel de l'École d'éducation internationale a bien hâte d'accueillir à nouveau les élèves et nous souhaitons que cette nouvelle année scolaire soit à la hauteur de vos attentes et apporte à votre jeune tout le succès mérité ainsi que la satisfaction et la fierté associée à ce beau programme. Votre support et votre présence face aux nouveaux défis de votre enfant seront cruciaux. Grâce au travail de collaboration école-famille, nous contribuerons ensemble à la réussite de chacun.

BONNE RENTRÉE !

- Nancy Sirois | Directrice d'établissement

ACCUEIL TECHNIQUE

Les parents devront payer l'état de compte via internet et l'horaire des élèves sera déposé sur [Mozaïk portail parents](#), à la fin août. Chaque élève récupérera ses manuels scolaires et ses cahiers d'exercices le premier jour d'école, dans le local qui lui sera attribué selon son horaire, jour 1 à la 1^{re} période. Tout leur matériel sera placé dans un sac réutilisable à l'effigie de l'E.E.I. L'attribution des casiers sera faite par nos surveillants d'élèves en début d'année scolaire, au cours des premières semaines.

Attention ! Pour les élèves qui ne fréquentaient pas une école du CSSP au primaire, vous recevrez un courriel vers le 16 août vous indiquant la procédure d'inscription sur Mozaïk.

RENTRÉE SCOLAIRE 1^{RE} SECONDAIRE

La rentrée des élèves est fixée au mercredi 1^{er} septembre, à 9 h 30. Vous devrez consulter les informations relatives au transport scolaire de votre enfant sur le [site Internet du CSSP](#) **une semaine avant la rentrée.**

Pour cette première journée de classe, votre enfant devra apporter ses fournitures scolaires et ses effets personnels. Les manuels, cahiers d'activités et agenda seront déjà déposés dans la classe de votre enfant, tel que mentionné précédemment.

À leur arrivée, les élèves seront accueillis par leurs tuteurs et passeront la journée avec eux. Ils pourront recevoir les informations essentielles au bon déroulement de l'année et faire connaissance avec leurs partenaires de classe. Ce sera alors une belle occasion de se faire des amis et de découvrir leur nouvelle école.

Spécial | Rentrée scolaire 2021-2022

Pour terminer la journée, des enseignants, des intervenants et des membres de l'équipe de direction accompagneront les élèves au débarcadère des autobus.

Les modalités précises des activités et du déroulement de la journée vous seront confirmées au mois d'août.

Cependant, soyez assurés que nous nous faisons un devoir d'accueillir nos élèves de 1^{re} secondaire, dans une ambiance des plus agréable! Le personnel et les enseignants sauront les guider et les épauler dans ce nouveau départ.

Les cours réguliers des élèves de 1^{re} secondaire débuteront le jeudi 2 septembre 2021, jour 2.

Isabelle Rondeau-Benoit
Directrice adjointe | 1^{re} et 2^e secondaire

Prise de photo :

- carte d'identité



le jeudi 2 septembre 2021

Respect du code vestimentaire requis.

LISTES D'EFFETS SCOLAIRES

Elles sont maintenant déposées sur notre site Web ici : <http://eei.csp.qc.ca/>

Vous les trouverez dans la section « les incontournables » située à droite de la page d'accueil.

1^{RE} RENCONTRE PARENTS-ENSEIGNANTS

Si tout se déroule bien et que la direction de santé publique nous le permet, la première rencontre de parents devrait se tenir à l'auditorium de l'école le **mardi 31 août à 19 h**. Vous recevrez l'information nécessaire la semaine précédant la rencontre.

ÉTAT DE COMPTE 2021-2022

La facture complète et détaillée sera déposée dans [MOZAÏK portail Parents](#) vers le **16 août 2021**. Le service de paiement par **Internet** sera disponible à ce moment. Si certaines familles ont besoin de faire des ententes de paiements, nous les invitons à communiquer avec la directrice adjointe de 1^{re} secondaire au 450-467-4222 poste 5003.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2021-2022


Si tout va bien, c'est le **8 septembre prochain à 18 h 15** à l'auditorium de l'École d'éducation internationale que se tiendra l'assemblée générale annuelle des parents. C'est lors de cette assemblée que sont élus les parents représentants du conseil d'établissement.

NOTE IMPORTANTE AUX PARENTS ▼

Si vous avez plus d'un enfant qui fréquente une école du Centre de services scolaire, vous devez faire des transactions différentes pour chacune des factures à payer; en conséquence, vous ne pouvez faire un paiement unique pour tous vos enfants dans une seule transaction.

Voici l'exemple de la Caisse Populaire Desjardins

Paielements de factures - Ajouter une facture

**ASSISTANT ACCÈS**

> Veuillez d'abord remplir le champ **Nom du fournisseur**, puis choisir la **catégorie** du fournisseur que vous souhaitez ajouter à votre dossier de factures.
> Si vous ne choisissez aucune catégorie spécifique, la recherche s'effectuera dans toutes les catégories.
> Pour effectuer un paiement de facture, utilisez la fonction [Faire un paiement](#) du menu de gauche.

Recherche

Nom du fournisseur : 1

Catégorie : 2

Recherche

Résultat de la recherche

3 fournisseur(s) trouvé(s)

> Veuillez sélectionner le fournisseur recherché, puis cliquer sur le bouton **Valider**.

	Nom du fournisseur	Catégorie
<input type="radio"/>	Commission scolaire des Patriotes - Effets Scolaires	Établissements d'enseignement
<input type="radio"/>	Commission scolaire des Patriotes - Service de garde	Établissements d'enseignement
<input type="radio"/>	Commission scolaire des Patriotes - Taxes	Taxes scolaires

IMPORTANT

Assurance-accident écolier | Assurance scolaire

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance-accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé.

En effet, la CSP détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance-accident pour ses élèves. C'est la responsabilité des parents de souscrire à ce type d'assurance. Ainsi, si un dommage corporel survient à un élève et qu'à la suite d'une enquête, il appert qu'il s'agit d'un événement accidentel, la responsabilité de la CSP ne sera pas engagée puisqu'aucune faute ou négligence n'a été commise par le ou les préposés de la CSP (employés et bénévoles). En conséquence, les réclamations présentées aux assureurs (traitement d'orthodontie, location de béquilles, etc.) ne seront pas remboursées. Dans le cas où l'élève bénéficierait d'une assurance-accident souscrite par ses parents, celle-ci pourrait payer de tels frais, si les éléments de la couverture le prévoient.

m:\echanges_admin\echange_sec_g\mes documents\rentrée scolaire\2021-2022\scribe Ire secondaire.docx